



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CANTON D'AUTERIVE

**COMMUNE DE CAUJAC**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MAI 2022**

**Présents** : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Guibert MONGIS, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Céline VANNIER, Pascale RIBES, Laurent PAIRASTRE.

**Excusée** : Patrick BRIOL, Laurence DASI, Benjamin HERVÉ, Bruno RENVOISÉ.

Monsieur Marc MIRANI a été nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 14 MARS 2022**
2. **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2022/11 AIDE FINANCIÈRE À LA POPULATION UKRAINIENNE**
3. **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – AIDE FINANCIÈRE UKRAINE**
4. **SDEHG – REMPLACEMENT DE 40 LUMINAIRES**
5. **VOTE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
6. **DEMANDE DE SUBVENTION CLUB ALEVA À AUTERIVE**
7. **FINANCEMENT ROUTE D'AUTERIVE**
8. **CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
9. **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 – AFSEP**
10. **ATD – IMPLANTATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE**
11. **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – PETITE ENFANCE**
12. **CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE FRANCE 2022**
13. **ADLFA – PARTICIPATION PRÉVENTION GRÊLE HAUTE-GARONNE 2022**
14. **INFORMATIONS DIVERSES**
  - **INFORMATIONS SNU**
  - **RANDONNÉES DES COTEAUX DU LAURAGAIS**

La séance débute à 20h30

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le projet éolien sur la Commune de CINTEGABELLE, ayant fait l'objet d'une enquête publique, a eu un avis défavorable par le Commissaire enquêteur.

**1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 14 MARS 2022**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, d'approuver le compte-rendu de la séance en date du 14 Mars 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VALIDE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 Mars 2022.

**2. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2022/11 AIDE FINANCIÈRE À LA POPULATION UKRAINIENNE**

Madame le Maire fait lecture du mail du Comptable Public d'AUTERIVE, en date du 20/04/222, qui fait suite à la délibération susvisée pour l'aide à l'Ukraine par le biais du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Madame le Comptable Public d'Auterive, nous informe que le versement au FACECO s'enregistre au compte 6748 « Subventions de fonctionnement exceptionnelles – Autres subventions exceptionnelles » et non au chapitre 65, comme indiqué dans la délibération du 14/03/2022.

De ce fait, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la délibération dans ce sens et d'établir une décision modificative pour le transfert des crédits au chapitre 67 du Budget primitif en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de la présente délibération suite à la rectification du compte pour le versement du FACECO pour le soutien à la population ukrainienne
- DIT que les crédits seront prévus à l'article 6748 « Subventions de fonctionnement exceptionnelles – Autres subventions exceptionnelles » du Budget primitif de 2022 et d'en effectuer le transfert par une décision modificative (DM)
  - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – AIDE FINANCIÈRE UKRAINE**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, un mouvement de crédits pour le compte 6748 « subventions exceptionnelles » pour l'aide financière à la population ukrainienne, comme référencé ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 500.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>1 500.00 €</b>	
D 6748 : Autres subventions exceptionnel		1 500.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>1 500.00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTENT la proposition de mouvement de crédits comme établi dans le tableau ci-dessus.

### **4. SDEHG – REMPLACEMENT DE 40 LUMINAIRES**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le SDEHG va remplacer les luminaires vétustes ( $\geq 20$ ) par du LED, par tranche, en priorisant les axes principaux (tels que l'école et les passages piétons : Routes de Miremont, Auterive et Avenue du Relais) et 2 endommagés en cours de réparation. 40 luminaires tous les ans.

Par conséquent, elle fait référence au mail de Madame LACRAMPETTE du SDEHG, en date du 14/04/2022 dont une proposition a été faite et manquerait 24 luminaires et demande aux membres du Conseil de voir quels luminaires à rajouter. Pour rappel, l'horloge astronomique, au niveau de la Rue du Stade, s'adapte à la climatique et non à une heure théorique.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : DÉCIDE le remplacement des luminaires sur les Route de Saverdun, d'Escayre, d'Esperce, les Rues de la Boulangerie, de l'Église et l'Avenue du Relais et MANDATE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **5. VOTE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que chaque Association a fourni son bilan et explique l'état actuel des comptes en précisant que le COMITÉ et l'association SOUVENIR ont rendu leurs subventions pour l'année 2021. Elle propose de maintenir pour l'année en cours les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ACCA	830,00 €
AIFP	950,40 €
ASSOCIATION DU SOUVENIR	484,00 €
BIBLIOTHEQUE	1084,00 €
CLUB DES AINES	500,00 €
COMITE DES FETES	5570,00 €
FNACA	100,00 €
FOYER RURAL	800,00 €
POMPIERS	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10.418,40 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT la proposition sur le maintien des subventions comme 2021.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION CLUB ALEVA À AUTERIVE**

Madame le Maire informe que le Club ALEVA qui accompagne des entreprises sur le canton d'Auterive, demande une subvention pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, REFUSE la demande de subvention et N'ACCORDE que localement.

## **7. FINANCEMENT ROUTE D'AUTERIVE**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil, que suite à l'acquisition de parcelles, d'un montant de 75.600 € avec frais de notaire inclus, sur la Route d'Auterive, il avait été contracté un prêt d'un montant de 60.000 €, à un taux de 1,20 % dont les fonds n'ont pas encore été débloqués.

La Commune de CAUJAC avait aussi sollicité auprès du Conseil Départemental, une demande de subvention de 28.800 €. Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que si annulation de l'emprunt, il n'y aurait aucune pénalité : délai de déblocage jusqu'au 19/12/2022 et de voir avec les subventions telles que la rénovation de l'Église, le city stade, etc.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de voir par rapport à l'arrivée des différentes subventions.
- AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

## **8. CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Madame le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Landry BOSSA – Conseiller Municipal, il convient de désigner un nouveau correspondant Défense et se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. ENTERINE la modification de la délibération N° 2020/17
2. DÉSIGNE Émilie FREYCHE – Maire en tant que Correspondant Défense de la Commune, à main levée par unanimité du Conseil pour renoncer au vote à bulletins secrets.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 - AFSEP**

Madame le Maire fait lecture du courrier de l'Association AFSEP en date du 31 Mars, qui demande une subvention de fonctionnement, pour l'année 2022 relative à la maladie de sclérose en plaques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, REFUSE la demande de subvention et N'ACCORDE que localement.

## **10. ATD – IMPLANTATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'un membre de la famille est venu en Mairie pour régulariser des parcelles au niveau de la Place de la Mairie. En effet, après achèvement des travaux, les parcelles Section A 651 + 650 sont restées au nom des anciens propriétaires, sans être rétrocédées à la Commune.

De ce fait, la Commune effectue la gestion et l'entretien régulier des parcelles susvisées, devenues Place de la Mairie, depuis plus de trente années et se comporte comme possesseur effectif, sans équivoque. Madame le Maire explique la nécessité de régulariser la propriété des parcelles, par une acquisition par prescription, il s'agit d'un acte de notoriété acquisitive auprès d'un notaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTENT le passage de l'acte de notoriété acquisitive auprès d'un notaire,
- DEMANDENT l'intégration des parcelles, section A 651 + 650 dans le domaine public,
- AUTORISENT Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

## **11. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – PETITE ENFANCE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que cette convention, élaborée par la CCBA, est en rapport avec des familles, autour de la petite enfance.

Elle demande de reporter ce point à la prochaine séance car elle sera présentée et votée au Conseil Communautaire en date du 3 Mai.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de reporter ce point à la prochaine séance.

## **12. CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE France 2022**

Madame le Maire fait lecture du courrier du Département en date du 4 Avril relatif aux concours des Villes et Villages Fleuris 2002.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, NE DONNENT PAS une suite favorable pour ledit concours.

## **13. ADLFA – PARTICIPATION PRÉVENTION GRÊLE HAUTE-GARONNE 2022**

Madame le Maire fait lecture du courrier d'ADLFA31 en date du 15 Mars relatif à la prévention grêle en Haute-Garonne, qui sollicite une participation d'un minimum de 200 € pour 2022. Elle explique aussi qu'il y a 3 ou 4 personnes sur le canton qui font des relevés dont Monsieur Marc MIRANI – 3<sup>ème</sup> Adjoint est équipé de grêlimètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, REFUSE la demande de subvention et N'ACCORDE que localement.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Bobine verte organisée par le Pays Sud Toulousain, réédition en 2022 mais payant.
- Randonnée le 22 Mai, en mobylettes, dans les coteaux du Lauragais, avec un départ à SAINT-LÉON.

- Informations SNU (Service National Universel) : être âgé(é) de 15 à 17 ans, stage de cohésion de 15 jours et/ou 84 heures. Voir pour en prendre un, au niveau du Secrétariat et voir les tâches à effectuer.  
À reporter au prochain Conseil Municipal.
- La troupe YVANKASHOW sera présente à la fête locale organisée par le Comité des Fêtes. Danses slaves en présentation.
- Poteaux incendie : 22 sont recensés sur la Commune. Parmi eux, certains ont des frais dont le coût serait entre 12 et 15.000 € pour la réparation.  
Le point N° 4 de la Mouillonne a été supprimé.  
Voir à effectuer en priorité celui du Coulanié + le Cimetière : en attente des devis et peut-être refaire le DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) auprès du SDIS de MURET.
- Route de Miremont : prévoir, pour l'année prochaine, l'aménagement du bas-côté : soit en piétonnier ou en piste cyclable.

Fin de la séance à 23H00